

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélisha Lessard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/077e31c0cca87d05c7994682>

Date d'obtention : 2023-10-29 20:46:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à la victime et à la personne qui a diffusé. 2- Évaluer la situation, cueillette de données et grille. 3- Vérifier l'informations auprès des personnes concernées et vérification de l'étendue de la diffusion.

Contacteur la police. 4- Parler à l'agresseur. Plus précisément, pouvez-vous nous expliquer les nuances de votre intervention auprès de l'instigateur dans un cas d'acte impulsif en comparaison avec un cas d'acte malveillant? L'acte impulsif est acte non réfléchi comme par exemple demandé une photo à son ami de ses partie génitales et L'envoyé à son meilleur ami et lui demandé de ne pas la diffuser à tous.

(Investigateur)L'acte malveillant c'est un acte délibérer en toute connaissance de causes. Grille d'évaluation de l'incident :L'âge des personnes impliquées

Les circonstances entourant les gestes posés

La nature des images/vidéos (personne en sous-vêtements, personne nue, personne participant à un acte sexuel, seule ou avec d'autres personnes, etc.)

La nature des gestes posés (production, distribution, possession, leurre informatique, harcèlement, extorsion, menaces, etc.)

Les intentions des personnes impliquées (geste irréfléchi, séduction, attirer l'attention, relever un défi, nuire à une personne, vengeance, etc.)

Le nombre de personnes impliquées

Publication ou non des images/vidéos sur les réseaux sociaux ou toute autre plateforme

Les conséquences pour les personnes impliquées

Le niveau de collaboration des personnes impliquées. Exemple diffuser la photo que son ami lui a envoyé sachant que la victime n'a pas donné son consentement et qu' Il y aura des conséquences pour l'Investigateur et la victime. (intervention/confisquer le téléphone de l'investigateur et de son ami.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La subtilité des situations en lien avec les interventions. Chaque situation doit être analysée individuellement. Dans le cas 1 lorsque l'ami de la victime va voir une intervenante pour lui dire que son ami a envoyé une photo de ses seins nus, le déclenchement du processus texto est déclenché même si ce n'est pas la victime qui a divulgué l'information. L'intervenante complète la grille d'information dans un premier temps avec l'amie de Méghan Cassandra et ensuite rencontre Méghan.

Plusieurs jeunes ne se rendent pas compte que les sextos peuvent être retenus contre eux (acte criminel selon la récidive.) La confiance n'est pas garante de ce qui va se passer par la suite avec les sextos. (Geste impulsif/acte malveillant. Il est important de travailler la prévention afin d'outiller les jeunes. Une fois la photo diffusée, il est impossible de l'enlever sur les réseaux sociaux, elle reste! En aucun cas l'intervenant doit regarder les photos de la victime. Il doit la croire sur parole. Lors d'un acte impulsif l'intervenant doit confisquer le cellulaire de la victime. Une personne âgée de 19 ans adulte peut faire l'enquête judiciaire de la photo qu'elle a reçue. Il est important de protéger l'intégrité psychologique et physique de la victime. lorsqu'il y a un acte malveillant nous devons contacter la police contrairement à un acte impulsif.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler à la victime, car elle est très émotive, il est important de ne pas la juger. La rassurer, d'être là pour elle. La cueillette de données (grille de l'évaluation de l'incident semble la plus éprouvante pour la victime, car elle doit se remémorer tout ce qu'elle a vécu en terme de diffusion par exemple. De plus rencontrer tous les personnes qui sont impliqués de près ou de loin peut être un travail fastidieux. Surtout lors de récidive, lorsque l'intention est malveillante.

Amorce : Identifier les circonstances entourant la situation de sextage.

Nature : Évaluer le degré d'explicitation sexuelle sans toutefois devoir consulter les images

Intentions : Comprendre les motivations des personnes impliquées

Étendue : Établir l'envergure de la diffusion des images

Type d'implication : En déterminant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation, l'intervenant est ainsi en mesure d'établir l'implication et le rôle de chacune des personnes rencontrées.